



<http://comaguer.over-blog.com>

AU FIL DES JOURS ET DES LECTURES N° 215

25 mars 2019

Démocratie ou bonapartisme

La crise politique actuelle (en France bien sûr mais dans de nombreux pays européens) suscite un intérêt renouvelé et de nombreux débats sur la constitution, les pouvoirs présidentiels, les référendums, les modes de scrutin.

Le philosophe italien Domenico Losurdo, décédé en 2018 avait consacré en 1993 un ouvrage à l'ensemble de ces questions.

En repartant de la période de la Révolution française il suit les progrès dans le monde, avec ses avancées et ses reculs, du suffrage universel. Il en conclut qu'aujourd'hui le suffrage universel est un acquis incontournable et que la classe dominante, incapable de le supprimer, en est réduite à le contourner, à en déformer l'expression, à le manipuler avec toutes sortes de techniques (découpage électoral, médias, sondages, fausses nouvelles). Le point d'arrivée en est un système politique que LOSURDO appelle le « bonapartisme » invention française puisque le modèle en est Napoléon III.

Ce bonapartisme a refait vigoureusement surface dans la République française avec le coup d'état de 1958. Il en est issu une constitution toujours en vigueur dont le caractère de dévoiement du suffrage universel est de mieux en mieux compris par les électeurs.

Cette compréhension a conduit jusqu'à présent à un repli abstentionniste de plus en plus massif. Ce qui se joue dans la crise politique actuelle est la recherche de nouvelles règles du jeu constitutionnelles permettant au suffrage universel de recouvrer un rôle déterminant dans la définition de la politique nationale.

L'extrait qui suit est un rappel utile des conditions de l'installation du bonapartisme dans la République française.

Extrait de

Démocratie ou bonapartisme

Triomphe et décadence du suffrage universel

Domenico Losurdo

(Le temps des cerises – 2007 - édition originelle italienne 1993)

Gaullisme et république présidentielle en France

Pour ce qui concerne la marche du bonapartisme *soft* dans le second après-guerre, ce qui se passe en France est particulièrement significatif. Les évènements qui portent au changement constitutionnel ont leur origine dans un pronunciamiento militaire à Alger, le 13 mai 1958, aux cris de « L'armée au pouvoir ». Ils se développent avec le débarquement, dix jours après, des parachutistes dans une Corse rapidement occupée, et aboutissent à l'arrivée au pouvoir d'un général encore entouré de la gloire conquise au cours de la seconde guerre mondiale. C'est le scénario classique du bonapartisme. Le recours au référendum pour légitimer les résultats du coup d'État, et la nouvelle constitution fondée sur une personnalisation radicale du pouvoir, est également classique. La propagande officielle explique de façon obsédante que dire oui à de Gaulle signifie dire « oui à la France ». C'est la technique ordinaire de l'externalisation du conflit qui tend à faire passer les adversaires du coup de force comme substantiellement étrangers à l'âme nationale. Ce n'est pas par hasard que le général-président se pose tout de suite en interprète privilégié de la France éternelle et de sa grandeur nationale. Mais voici comment se déroule le référendum qui signe l'acte de naissance de la Cinquième République :

« La campagne fut brève, mais ardente, à la hauteur de l'importance de l'enjeu. Le Oui submergea le Non, tant par le nombre des mouvements qui le soutenaient (...) que par la supériorité des moyens mis à leur disposition par les pouvoirs publics. Manifestes, tracts, diffusion à des millions d'exemplaires d'un journal rédigé pour la circonstance, imposèrent le Oui avec une insistance obsessionnelle dont les adversaires dénoncèrent l'abus. En effet, le pli officiel envoyé à chaque citoyen contenait, en plus du matériel électoral et du texte de la constitution objet du référendum, le discours prononcé le 4 septembre par le général de Gaulle recommandant son adoption » (*René Rémond Le retour de De Gaulle -Complexe Bruxelles 1987*)

Comme l'a montré Weber, le chef césarien n'arrive pas au pouvoir par « une "élection" ou un "vote" normal », mais bien par un plébiscite. Dans l'organisation de celui-ci intervient le pouvoir d'État, quand l'hégémonie détenue au niveau de la société civile et dérivant en premier lieu du monopole des moyens de production matériels et spirituels ne suffit pas à garantir le contrôle des moyens d'information. Le chef césarien — souligne toujours Weber — est élevé au pouvoir non sur la base d'un programme ou de contenus politiques déterminés, mais bien en vertu d'une « profession de "foi" » ; et la presse française la plus

autorisée parle, au lendemain du référendum, de « chèque en blanc » à de Gaulle. Comme au temps de Louis-Napoléon, sont visés les partis et tout système électoral qui, en les favorisant, introduit un écran pénible dans le rapport direct et immédiat entre masse atomisée et leader, gênant la « profession de foi » qui doit unir la première au second. La nouvelle constitution, élaborée aussi sur la base de l'étude de la constitution bonapartiste de 1852, introduit tout de suite le système uninominal. A ce propos, on enregistre un changement significatif dans l'attitude de De Gaulle, qui en 1945, polémiquant contre l'instabilité de la Troisième République, fondée sur le scrutin uninominal, avait introduit la représentation proportionnelle, bien qu'altérée et modifiée de manière à favoriser les grands partis. À treize années de distance, le général change radicalement d'idée, ayant désormais pleinement compris la fonctionnalité du système uninominal par rapport au régime bonapartiste qu'il s'apprête à réaliser. À la différence de Louis-Napoléon, le général-président instaure non pas une dictature bonapartiste incapable de durer dans le temps et d'assurer une succession ordinaire, mais bien un régime, et un régime qui fonctionne si bien qu'il verra ensuite l'arrivée et la permanence au pouvoir, pour deux septennats, de ce François Mitterrand qui pourtant avait dénoncé, dans un pamphlet batailleur, l'inspiration bonapartiste de ce qu'il définissait avec raison comme le « coup d'État » de 1958". Et dans ce cas aussi, on peut constater la souplesse avec laquelle, dans le cadre du bonapartisme soft, il est possible de passer de la normalité à l'état d'exception : au moment le plus aigu de la crise qui s'ouvre en 1968, de Gaulle disparaît mystérieusement, pour ne réapparaître qu'après avoir eu à Baden-Baden, hors de France, une conversation rassurante pour lui avec le général Massu, le chef des troupes les plus efficaces et les plus éprouvées : le président est prêt à se transformer en dictateur à l'occasion d'un état d'exception, dont il est lui-même le seul juge de la réalisation.